

DELIBERATION**COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,
SEANCE du 16 février 2024 :**

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, BOURSIER Adeline, ROCHIGNEUX Didier, DELHOMME Baptiste, JOUIN Nicolas, MASSACRIER Marie-Claude, DUCHEZ Stéphane, GIBERT Marie-Anne, SEFERIAN Sandrine.

Absents excusés : COHAS Régine (pouvoir donné à O. MOLLE), GARIN Maximilien (pouvoir donné à M.C MASSACRIER), GRANGE Jean-François (pouvoir donné à A. BOURSIER) , COMBE Emilie (pouvoir donné à S.SEFERIAN)

Secrétaire de séance : BOURSIER Adeline

Objet : Convention de servitude ENEDIS parcelle A 1086

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques, ENEDIS prévoit le passage de canalisations souterraines ainsi que l'installation d'un poste de transformation sur la parcelle A 1086 située au Ravat qui appartient à la commune.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour le passage des canalisations et l'installation d'un poste de transformation sur cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

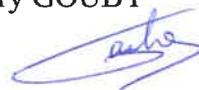
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour le passage des canalisations et l'installation d'un poste de transformation sur la parcelle A 1086.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 16 février 2024

Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance
Adeline BOURSIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20240216-2024-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2024
Publication : 22/02/2024

